



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/HRC/9/L.6  
18 septembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Neuvième session  
Point 3 de l'ordre du jour

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME, CIVILS,  
POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,  
Y COMPRIS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT**

**Président: projet de décision**

**9/... Session commémorative à l'occasion du sixantième anniversaire  
de la Déclaration universelle des droits de l'homme**

À sa ... séance, le .. septembre 2008, le Conseil des droits de l'homme a décidé, sans vote,  
d'adopter le texte ci-après:

*«Le Conseil des droits de l'homme,*

*S'inspirant des buts, principes et dispositions de la Charte des Nations Unies,*

*Réaffirmant la Déclaration universelle des droits de l'homme,*

*Ayant à l'esprit que l'année 2008 marque le sixantième anniversaire de la Déclaration  
universelle des droits de l'homme,*

1. *Décide* de convoquer, pour célébrer le sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une session d'une journée qui se tiendra pendant la semaine du 8 décembre 2008 et offrira l'occasion d'exposer les initiatives nationales, régionales et internationales lancées à ce titre;

2. *Invite* le Secrétaire général et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à prendre la parole devant le Conseil.»

-----